

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

sur le postulat Albert Chapalay et consorts demandant au Conseil d'Etat de réévaluer les propositions du rapport Furger en relation avec, notamment, les décisions désastreuses de ne plus considérer le territoire de la commune de Château-d'Oex au titre de domaine skiable vaudois

Rappel

Depuis plusieurs années, plusieurs sites touristiques des Alpes vaudoises ont fait l'objet d'analyses conduites par des spécialistes en tous genres pour déterminer l'avenir des stations vaudoises en matière d'offre de domaines skiables.

L'une de ses opérations a consisté à soutenir, en novembre 1997, le renouvellement des installations du Glacier des Diablerets où l'Etat de Vaud avait investi 12 millions de francs. La suite est connue, c'est en 2003 que le parlement a dû accepter un amortissement exceptionnel de 9,6 millions de francs pour éviter une surévaluation des actifs.

Ces péripéties ont conduit le Conseil d'Etat à octroyer, le 28 mai 2002, un mandat au bureau ARW Peter Furger. Ce dernier a attribué à certains sites des valorisations à futur, par exemple le Pic Chaussy, comme absolument nécessaires. La suite est connue, la démolition du solde des installations est programmée pour tout prochainement.

Du côté de Château-d'Oex, la commune a participé financièrement à la consolidation des installations de La Lécherette situées sur le domaine communal de Château-d'Oex. Afin de soulager les finances communales, le domaine des Monts-Chevreuils n'a plus été exploité en vue d'améliorer la rentabilité des fonds investis et, si nécessaire, une couverture de déficit annuel supportable.

Il subsiste l'exploitation du site de La Braye, voué à terme selon le rapport Furger à une fermeture, et le site des Monts-Chevreuils pour lequel il s'avère nécessaire de trouver une solution pour le maintien administratif des droits et concessions.

Les conclusions du rapport Furger mis en discussion devant le conseil communal de Château-d'Oex le 6 décembre 2003 ont été refusées par 42 voix sur 51 présences. Ainsi le législatif damounais n'est pas prêt à abandonner un secteur économique qui ne trouve pas son remplacement par "autre chose" que l'exploitation du ski dans les Alpes et Préalpes vaudoises.

Les retombées économiques et sociales pour la région du Pays-d'Enhaut ne peuvent pas être comptabilisées de manière exhaustive grâce à l'exploitation de domaines skiables. Il faut cependant souligner que la société Télé-Château-d'Oex SA a généré un chiffre d'affaires d'environ 0.7 millions en 2008 et que l'Ecole suisse de ski (ESS) donne du travail à plus de 25 personnes en période hivernale, tout cela sans compter les effets indirects bénéfiques à la vallée du Pays d'Enhaut.

D'ici mi-décembre prochain les accès au Pays-d'Enhaut seront encore améliorés grâce aux services

ferroviaires du MOB et à la réalisation du contournement routier de Bulle qui mettra la région vaudoise de l'Est du canton à 25 minutes de la jonction avec l'autoroute N12.

Il est ainsi indispensable que le Conseil d'Etat prenne contact avec les acteurs de l'économie et de la politique locale et régionale pour adapter les lignes directrices du développement avec la réalité et les expériences du terrain.

Les Moulins, le 30 juin 2009. (Signé) Albert Chapalay et 46 cosignataires

Préambule

En date du 25 août 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat le Postulat Albert Chapalay (09_POS_142) demandant, en substance, que le Gouvernement réévalue la recommandation issue du rapport Furger du 28 août 2003 " L'avenir des remontées mécaniques des Alpes vaudoises " concernant le domaine skiable de Château-d'Oex, recommandation en vertu de laquelle le Conseil d'Etat a décidé, en 2003, de ne plus considérer ce domaine comme éligible aux aides financières fédérales et cantonales en matière de remontées et d'enneigement mécaniques.

Le postulant motive son intervention en rappelant le refus des conclusions du rapport Furger par le Conseil communal damounais en décembre 2003, d'une part, et en soulignant l'importance du ski et du rôle joué par Télé-Château-d'Oex en terme de retombées économiques et sociales pour la région du Pays-d'Enhaut, d'autre part.

Fort de ces arguments, le député Chapalay enjoignait le Conseil d'Etat de prendre contact avec les acteurs de l'économie et de la politique locale et régionale pour " adapter les lignes directrices du développement à la réalité et les expériences du terrain ".

Réponse du Conseil d'Etat

Parallèlement au dépôt du postulat 09_POS_42, les autorités de la commune damounaise ainsi que des représentants de Télé-Château-d'Oex SA, de Château-d'Oex Tourisme et de l'Ecole Suisse de Ski et de Snowboard ont sollicité, par courrier du 14 août 2009 adressé au Chef du DEC, une rencontre de même nature et poursuivant, mutatis mutandis, les mêmes objectifs.

Cette séance s'est tenue le 21 octobre 2009, en présence du Chef du DEC et des représentants du SELT. Elle a permis un échange transparent, franc et courtois entre le DEC et la délégation damounaise sur la problématique du ski et de ses retombées économiques pour les Alpes vaudoises en général, et pour Château-d'Oex, en particulier.

A cette occasion, le Chef du DEC a pu réitérer les propos qu'il avait tenus devant le Grand Conseil en date du 25 août 2009 – lors du développement du postulat 09_POS_142 – et qui sont repris dans la présente réponse du Conseil d'Etat.

En effet, il paraît important de rappeler plusieurs éléments structurants et fondamentaux qui ont jalonné le développement de la problématique du ski à Château-d'Oex et son appréciation par le Conseil d'Etat, à savoir :

1. Par décision du Conseil d'Etat du 23 juillet 2003, le Gouvernement a fait siennes les recommandations du Rapport Furger et a introduit des obligations nouvelles en matière de co-financement - par les deniers publics cantonaux - des remontées mécaniques et de l'enneigement artificiel. Concernant plus spécifiquement le domaine de Château-d'Oex, le Conseil d'Etat a décidé qu'au vu de son isolement et de sa petite taille, le Canton de Vaud ne co-financerait plus d'infrastructures de remontées mécaniques ou d'enneigement artificiel sur ce périmètre, à l'inverse de toute action ou infrastructure permettant une diversification touristique.
2. Cette décision et ses conséquences ont été dûment communiquées aux acteurs concernés par courrier du 15 septembre 2003 de l'ex-Cheffe du DEC. Depuis lors, des contacts et

discussions régulières sur la problématique du ski et de la nécessaire diversification touristique à Château-d'Oex n'ont cessé d'avoir lieu avec les acteurs locaux et régionaux.

3. Dans le prolongement des recommandations du Rapport Furger, la Confédération a également décidé, dans le cadre de sa politique régionale, qu'elle ne soutiendrait plus financièrement les infrastructures de remontées mécaniques ou d'enneigement artificiel sur le domaine de Château-d'Oex. Cette décision de principe a été clairement appliquée dans le cadre de la décision du SECO du 2 mars 2009 qui a refusé, contrairement au Canton, d'entrer en matière sur l'abandon du prêt LIM consenti en 1993 pour la construction de la remontée mécanique de La Braye. L'extrait suivant de ladite décision l'atteste clairement : " Poursuivre l'exploitation de la remontée mécanique – a priori jusqu'en 2011 – alors même que le domaine skiable a été jugé " sans avenir " nous semble en effet être une approche contre-productive ".
4. Si ces décisions cantonale et fédérale s'inscrivent dans le cadre de la souveraineté financière de ces deux échelons institutionnels en fonction de leur appréciation de la situation, il a toujours été rappelé que si la commune souhaitait poursuivre le renouvellement de ses infrastructures de ski – sur la base du refus des conclusions du Rapport Furger par le Conseil communal de Château-d'Oex en décembre 2003 –, elle devrait le faire sans l'aide financière du Canton ou de la Confédération.
5. Un changement de cap de la part des autorités cantonales ou fédérales dans le cadre de cette problématique ne pourrait intervenir qu'en fonction d'un réexamen de la pertinence des recommandations du Rapport Furger, dans le cadre de la démarche "Alpes vaudoises 2020" à laquelle les acteurs locaux et régionaux seront bien évidemment associés.

Le Conseil d'Etat s'engage donc à poursuivre le dialogue avec les acteurs concernés pour examiner si une nouvelle étude démontrant la viabilité économique du domaine skiable de Château-d'Oex viendrait à conclure que les recommandations du Rapport Furger ne seraient plus adaptées à une nouvelle donne, objectivement démontrée.

En tout état de cause, la problématique du ski à Château-d'Oex fera l'objet d'un examen spécifique de la part du Conseil d'Etat dans le cadre de la "Stratégie Alpes vaudoises 2020" telle qu'annoncée dans la réponse du Conseil d'Etat au postulat Feller (07_POS_245) demandant l'élaboration d'un plan d'actions pour faire face au réchauffement climatique dans les stations d'hiver vaudoises.

Ce rapport stratégique sera adopté par le Conseil d'Etat dans le courant 2011. Il sera alors transmis au Grand Conseil qui pourra en débattre.

Ceci dit, le Conseil d'Etat tient à préciser qu'il ne ménage en rien ses efforts pour soutenir concrètement le développement économique du Pays-d'Enhaut.

En matière de développement économique et touristique, le Conseil d'Etat a également systématiquement soutenu le Pays-d'Enhaut dans ses projets, notamment en matière de diversification touristique. A titre illustratif, il est donné ci-après une liste non exhaustive de projets soutenus entre 2008 et 2010 par le biais d'aides à fonds perdus.

Soutiens financiers octroyés par le canton et la Confédération entre 2008 et 2010 (liste non exhaustive)

Projet	Coût du projet	Aide à fonds perdus VD	Aide à fonds perdu CH	Soutien total
Etude d'aménagement "Fré de la Gare" pour une diversification économique (chocolaterie et hôtel) à Rougemont	145'500	72'750		72'750
Etude de faisabilité pour un parcours aérien accro-branches et via ferrata Praz Penon - Pont Turrian à château-d'Oex	44'000	22'000		22'000
Commémoration et parcours didactiques Orbiter et tour du monde à Château-d'Oex	315'000	90'000	90'000	180'000
Création d'un espace didactique et valorisation de la chapelle Balthus à Rossinière	596'000	75'000	75'000	150'000
Réorganisation et professionnalisation du Festival international de ballons Château-d'Oex	930'000	125'000	125'000	250'000
Etude sur la création d'une filière pellets et étude sur la génération de crédits carbone sur le territoire du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut	64'000	31'000		31'000
Enneigement mécanique de la liaison Videmanette - Eggh	5'380'000	1'890'000		1'890'000
Participation du Pays-d'Enhaut Produits Authentiques à l'action de promotion vaudoise à Thoune - Bourse suisse aux spectacles de l'ATP, du 16 au 18 avril 2009	63'000	4'000		4'000
Fonds régional à l'innovation pour le financement d'activités économiques nouvelles dans le Pays-d'Enhaut en 2009	20'000	10'000		10'000
Salon du fromage du 28 février au 3 mars 2010 à Paris - Coopérative des producteurs de fromages d'alpages «L'Etivaz»	21'990	5'000		5'000
Organisation de l'exposition "Learning from vernacular" du 5 juin au 21 août 2010 à Rossinière	248'500	60'000	60'000	120'000
Organisation d'un appel à projets pour un événement "patrimoine bâti" dans le Pays-d'Enhaut 2012	50'000	20'000	20'000	40'000
Elaboration du PPA l'Etanbeau, pôle santé, clinique et quartier durable à Château-d'Oex	146'000	66'000		66'000
Festival de photographie Alt. + 1000, du 16 juillet au 4 septembre 2011, à Rossinière	300'000	50'000	50'000	100'000
Montant total des aides octroyées	8'323'990	2'520'750	420'000	2'940'750

En matière de soutien aux infrastructures touristiques, et plus particulièrement pour l'enneigement et la reconstruction de la télécabine de la Videmanette, le canton a octroyé entre 2009 et 2010, des prêts sans intérêts à hauteur de CHF 7 millions et la Confédération de CHF 9,42 millions pour un coût total de projets de CHF 23,88 millions.

En matière d'accessibilité et de mobilité, entre 2007 et 2009, le Canton de Vaud a libéré un montant de CHF 12,5 millions au titre de prêts conditionnellement remboursables pour des améliorations d'infrastructures sur la ligne du Montreux Oberland bernois (MOB) entre Montreux et Zweisimmen. Globalement, c'est un montant total de prêts de CHF 45,5 millions qui a été libéré par la Confédération et les cantons entre 2007 et 2009 pour cette ligne.

Ces investissements ont permis de poursuivre l'effort de rénovation du MOB qui assure la desserte du Pays-d'Enhaut et du Gessenay ainsi que leur liaison au réseau ferroviaire national. Par ses prestations, le MOB contribue à l'offre touristique de la région. Le MOB permet en particulier aux touristes de Château-d'Oex de se rendre sur les différents domaines skiables de la région. La planification prévoit la poursuite de cet effort de renouvellement des infrastructures du MOB pour la période 2011 - 2012.

En matière d'infrastructures routières, la route cantonale (RC) 705, axe important pour l'accès au Pays-d'Enhaut, a fait l'objet de travaux financés par le canton à hauteur de CHF 11 millions entre 2006 et 2009 pour le renfort des ponts aux 40 tonnes. CHF 12 millions supplémentaires sont planifiés entre 2010 et 2013.

La route du Revers de l'Etivaz a, quant à elle, bénéficié d'une correction routière et d'un entretien lourd pour CHF 700'000.- en 2008 et 2009. En 2011, CHF 500'000.- supplémentaires sont prévus. Par

ailleurs, des protections contre les chutes de pierres ont été construites. Ce sont ainsi CHF 3 millions qui ont été consentis entre 2005 et 2010 et CHF 9 millions sont également planifiés entre 2011 et 2015. La RC 702 pour le tronçon La Tine – Château-d'Oex – Rossinière a également bénéficié d'une correction routière pour un coût de CHF 1,4 million en 2004 et 2005. Des travaux sont planifiés pour le nivelé la Chaudanne et le virage des Rez entre 2011 et 2013 à hauteur de CHF 18 millions et un mur de soutènement entre Châteaux-d'Oex et Rossinière fera l'objet d'une dépense cantonale de CHF 800'000.- en 2011.

In fine, sur différentes RC du Pays-d'Enhaut, des campagnes de revêtement ont engendré pour le canton, entre 2005 et 2010, un coût de CHF 450'000.- et pour CHF 350'000.- de travaux dus aux dégâts causés par les forces de la nature, entre 2008 et 2010.

Les exemples mentionnés ci-dessus démontrent la claire volonté du Conseil d'Etat de poursuivre et d'accompagner le développement économique et touristique du Pays-d'Enhaut en général et de Château-d'Oex en particulier, ceci en étroite collaboration avec les acteurs locaux.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 septembre 2010.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean